AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_13-DE

Regu le 01/10/2019

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 26 septembre (26/09/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Maurice ANDRAL), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH, (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux.

Madame VALETTE est nommée secrétaire de séance.

13 – 26 septembre 2019

13. Convention d'objectifs tripartite pluriannuelle en faveur des écoles de sport – Ville de Moissac / OMS / Ecoles de sport (2019-2020-2021)

Rapporteur: Mme GARRIGUES.

Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal en date du 23 Septembre 2016 concernant la signature des conventions d'objectifs tripartites pluriannuelles entre la Ville de Moissac, l'Office Municipal des Sports et les associations sportives.

Vu la délibération en date du 18 Décembre 2018 relative au vote du budget primitif,

Vu les rapports d'activité des associations sportives pour l'année sportive 2018-2019,

Considérant que les objectifs définis par la convention ont été respectés par chaque association signataire,

AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_13-DE

Regu le 01/10/2019

Considérant la nécessité de renouveler la convention d'objectifs tripartite et pluriannuelle pour une durée de trois ans (2019, 2020 et 2021) qui définit les modalités des relations entre la commune, l'OMS et les associations sportives qui ont une école de sport,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer,

APPROUVE la répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2019 suivant le tableau ci-dessous.

SUBVENTIONS 2019 - ECOLES DE SPORT

ASSOCIATIONS SPORTIVES	MONTANT DE LA SUBVENTION
AÏKIDO MOISSAC CASTEL	200 €
AMICALE LAÏQUE FORCE ATHLETIQUE (ALFA)	195 €
AVENIR MOISSAGAIS	11 552 €
AVIRON CLUB MOISSAC	1 500 €
BOXING MOISSAGAIS	1 421 €
CONFLUENCES FOOTBALL CLUB	3 000 €
KARATE MOISSAGAIS	3 157 €
MOISSAC ATHLE	7 159 €
MOISSAC CASTELSARRASIN BASKET BALL (MCBB)	3 000 €
MOISSAC GYM	7 191 €
MOISSAC JUDO	7 224 €
TENNIS CLUB MOISSAGAIS	7 701 €
TERRES DE CONFLUENCES VOLLEY BALL (TCVB)	700 €
	54 000 €

Pour copie conforme

Moissac le 30 septembre 2019

e Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :